

## Conseil municipal 11 février 2026 - 18h30

### Étaient présents :

Madame La Maire, Josette POTHIER,

Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux par ordre alphabétique : Christian Fauchon (1er adjoint), Alain GABILLET (3e adjoint), Marie-Odile Guillot, Olivia MONS (2e adjointe), Nelly JOUREAU, Sophie MORETEAU, Christian BEURDELEY donne pouvoir à Olivia Mons

### Absents :

Boris SCHMITT et Dominique VEYSSET

**Secrétaire de séance** : Olivia Mons

**Le prochain conseil municipal est programmé le 11 mars 2026 à 18h30.**

PV de la dernière réunion du Conseil Municipal : validé à l'unanimité du conseil municipal.

La Maire demande au Conseil de bien vouloir accepter de rajouter 1 délibération à l'ordre du jour pour le bail du ponton municipal. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

### Ordre du jour

#### 1. Bail du ponton

Le Conseil décide à, l'unanimité :

-de louer à Madame Sylvie ANSTETT « Base Nautique L'EMBARCADERE » le ponton communal à compter du 01 avril 2026 jusqu'au 31 mars 2027

-un état des lieux sera effectué avant le début de la location en présence des deux parties

-pour un loyer annuel de 1200 € (mille deux cent euros)

-l'eau, l'électricité, l'entretien courant seront à la charge du preneur

#### 2- Modification du PLUI

Considérant la volonté de la communauté de communes Mâconnais Tournugeois de recenser au mieux les demandes de modification sur l'ensemble des communes membres, et notamment celles émanant leurs administrés.

Considérant la demande de la communauté de communes aux communes d'examiner les requêtes des propriétaires au regard de la cohérence d'ensemble du document d'urbanisme, notamment en termes de maîtrise de la consommation d'espace, de préservation des paysages, Il est demandé, au conseil municipal, d'émettre auprès de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois, autorité compétente, un avis favorable sur les demandes suivantes :

-Demande de Mr Rossignol de modification de zonage de la parcelle C111 où se trouve son habitation, actuellement classée en zone NS, en zone N, comme les autres maisons du quartier de Pont Seille, Ceci afin de pouvoir construire un carport avec couverture en panneaux photovoltaïques. Il serait sans doute judicieux d'agir de la même façon pour les parcelles C110 et 446.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'approuver la demande ci-dessus de Mr Rossignol

#### 3- Renforcement BTS P. LA TRUCHERE (Rue de la maison blanche) – affaire 549050

Madame le Maire fait part au Conseil du courrier du SYDESL indiquant le montant de la participation de la commune concernant le dossier : : Renforcement BTS P. LA TRUCHERE (Rue de la maison blanche) – affaire 549050, pour un montant total de 85 416.73 € TTC, dont une participation du SYDESL d'un montant de 62 002.79 € HT, le restant à charge pour la commune étant de 23 413.94 € TTC et lui demande de se prononcer.

le Conseil décide, à l'unanimité :

-d'accepter le coût des travaux, le restant à charge pour la commune étant de 23 413.94 € TTC

-de ne pas solliciter auprès du SYDESL un échéancier

-d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

#### 4- Lagunes : curage

Madame La Maire, présente au Conseil 2 devis concernant le curage de la lagune, l'un de l'entreprise VALTERRA d'un montant de 50 405.63 € TTC et l'autre de VEOLIA d'un montant de 23 628.00 € TTC (Autre méthode de travail) et lui demande de se prononcer.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

-De retenir l'offre de VEOLIA d'un montant de 23 628.00 € TTC étant la mieux et moins disante.(somme variable en fonction de la distance du lieu d'épandage)

-D'autoriser Madame la Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

#### **5- La Participation du Comité des Fêtes au budget de la Commune**

Le sujet est reporté à un prochain conseil municipal.

#### **6- Participation à l'école St Valérien**

Un enfant de La Truchère est scolaire en primaire à St Valérien. Une participation de 471,56 € est demandée à la commune. Le conseil municipal considère que n'étant pas l'école de référence et étant privée, une participation de 50 % sera octroyée.

**La délibération est prise à l'unanimité.**

#### **7-Point sur le personnel**

-La nouvelle secrétaire suit une formation,prise sur le temps de travail à la mairie de la Truchère (11h hebdomadaires moins 6h20 de formation).

-Après discussion, il est proposé que Nicole puisse avoir une ½ journée seule pour avancer sur les dossiers et Mélissa une ½ journée également en autonomie.

-Quant à Richard, il souhaiterait prendre sa retraite à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026. Le Conseil municipal lui propose de partir au 14/08/2026, afin de faire un tuilage le plus long possible avec une nouvelle personne. Lancement d'un nouveau recrutement pour démarrage idéalement au 1er juillet.

#### **8- Calendrier budgétaire**

Le budget primitif devra être voté avant le 30 avril 2026.

#### **9-Changeement de photocopieur**

Augmentation légère du tarif de 17€/mois. Moins disant et antériorité du prestataire. Changement le 1er avril. Contrat de 22 trimestres. (0,0052 N&B HT 0,052 couleurs HT) Accord du conseil

#### **10-Divers**

- Réunion du syndicat des digues à Préty : 1 pont à refaire, en cours. L'entreprise Faivre a démarré les travaux mais n'a pas terminé. Il reste une somme pour nettoyer les biefs ou réparer les pelles.

- Dans le logement communal de la mairie, nouveau problème d'antenne sur le toit de la mairie. Après vérification de savoir si le locataire ne se sert pas de l'antenne, Il faudrait la supprimer. Voir avec un antenniste ou Kévin Rossignol.

- L'entreprise Geneix va faire un devis pour mettre la douche dans la chaufferie pour l'employé communal. La pose de 2 plaques de placo hydrofuge et la réalisation d'un ragréage seront nécessaires.

- Mme Janaudy s'est plainte de crottes de chiens devant chez elle. On va refaire de l'affichage et un Panneau Pocket.

- Les bois de peupliers près de la lagune sont bientôt à couper... voir avec l'entreprise HUOT et, à réfléchir s'il n'y a que cela à faire d'en remettre ?

- Gérard Loisy vend une parcelle de 33 ares (proposition de vente à son locataire qui fait des céréales ainsi qu'à la commune)

- Ponton de pêche personnes handicapées : la fédération départementale de pêche doit nous donner une date la semaine prochaine pour une rencontre pour l'avenir de ce ponton.

- Chèque arbre : renouvellement du dispositif. Revoir si cela peut être pertinent ?

- AG Arts et Histoire activité intéressante auprès des enfants, propose un escape game mobile.

-Sortie nature 17/02 sur les courlis. Affichage.

- Info BFC Fibre : 156 logements raccordables, 108 logements raccordés, 69,23 % de taux de pénétration.

- Valeur locative pour le calcul des taxes foncières : 2025 augmentation +0,8 %

La séance est levée à 20h15

**LA MAIRE**

